



## **Conférence de presse**

### **Groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne**

**Vendredi 21 juillet 2017**



La préfète de l'Essonne, en présence du colonel du groupement de gendarmerie de l'Essonne, tient à souligner l'action indéfectible des services de gendarmerie dans le département.

Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau d'un département. Le groupement est subdivisé en compagnies. En règle générale, on trouve une compagnie de gendarmerie départementale par arrondissement.

Les compagnies sont divisées en brigades territoriales. Il y a en principe une brigade territoriale par canton. Les brigades territoriales peuvent fonctionner de manière autonome ou être organisées en communautés de brigades. Chaque communauté de brigades est enfin composée d'une brigade chef-lieu de communauté et d'une ou plusieurs brigades de proximité.

Organisation de la Gendarmerie Nationale	<p>L'action des unités territoriales est complétée par celle de diverses unités à vocation particulière et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les unités de recherches : (brigades de recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, sections de recherches). Ces unités se consacrent exclusivement à la police judiciaire. Elles assistent les brigades territoriales et prennent à leur charge les enquêtes nécessitant une technicité particulière ou une grande disponibilité ;</li><li>- les pelotons de surveillance et d'intervention : Implantés dans les zones les plus sensibles au plan de la délinquance, ils sont rattachés à une compagnie et sont chargés :<ul style="list-style-type: none"><li>• de renforcer, rapidement et à tous moments, sur leur demande, les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public ;</li><li>• d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance générale, de jour et de nuit, en complément des services</li></ul></li></ul>
--	--

	<p>effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les unités de sécurité du réseau routier (escadrons départementaux de sécurité routière, brigades motorisées et pelotons d'autoroutes) ;</li> </ul>
Missions de la Gendarmerie Nationale	<p>La gendarmerie est en mesure d'accomplir un ensemble de missions dans toutes les situations susceptibles de se présenter sur le territoire national (en temps de paix comme en temps de guerre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours 24h/24</li> <li>- Assurer l'ordre public par des actions principalement préventives telles que la surveillance de proximité.</li> <li>- Réprimer les atteintes à la loi pénale, constater les crimes et délits et rechercher les auteurs afin de les présenter aux tribunaux.</li> <li>- Lutter contre l'insécurité routière par la prévention (participation aux opérations de sensibilisation) et la répression des infractions graves génératrices d'accidents.</li> </ul> <p>Enfin la gendarmerie nationale participe à la défense du territoire et prête son concours à de nombreux autres ministères (extractions de détenus...).</p>
<u>Les effectifs et les résultats obtenus en Essonne</u>	<p>Un groupement départemental composé de l'équipe de commandement et des services opérationnels et de soutien.</p> <p>743 personnels, dont 5 personnels civils et 420 réservistes opérationnels</p> <p>21 unités territoriales (dont 4 COB) réparties en 3 compagnies : Évry, Palaiseau et Étampes</p> <p>1 escadron de sécurité routière (comprenant 3 Brigades Motorisées)</p> <p>3 pelotons de surveillance et d'intervention, 2 équipes cynophiles et 1 poste à cheval</p> <p>4 unités spécialisées dans la police judiciaire : 3 brigades de recherches et la brigade départementale</p>

	<p>de renseignements et d'investigations judiciaires</p> <p>1 Brigade de prévention de la délinquance juvénile</p> <p>Sa compétence s'étend sur 77% du territoire départemental où réside 30% de la population en Essonne.</p>
<p><u>L'équipement : moyens roulants et armement</u></p>	<p><b>Moyens roulants :</b>  208 véhicules légers, dont 18 banalisés  31 motos, dont 4 banalisées  2 QUAD  1 PL  1 MASTER TIC (labo mobile)  1 P4.</p> <p>11 VL neufs livrés en 2016 (dont 3 SHARAN)  14 VL neufs livrés en 2017 et 9 motos</p> <p><b>L'armement :</b>  SIG PRO : armement individuel ;  GLOCK : 6 ;  TASER : 50 ;  FLASHBALL : 18 ;  LBD 40 : 9 ;  HK UMP : 107 ;  JK G36 : 4.</p>
<p><u>Travaux</u></p>	<p><b>Plan de protection des casernes :</b> 82 k€ ont été engagés en 2016 et 42 k€ en 2017 sur les casernes domaniales d'Evry, Palaiseau et Fleury Mérogis. D'autres opérations sont prévues.</p> <p><b>Construction de la nouvelle caserne à Saint-Germain les Corbeil :</b> regroupement de la brigade proximité de St Pierre du Perray et de la Brigade motorisée de Corbeil Essonnes avec la réalisation de 39 logements. Phase avant projet définitif en cours. Demande de subvention régionale en cours.</p>

Opération à 14M€ TTC.

**Extension et rénovation de la caserne de Lardy :** la brigade a intégré les nouveaux locaux le 20 juillet 2017.

**Rénovation de la caserne de Guigneville :** les travaux sont en cours et devraient s'achever en octobre 2017.

**Réfection de la toiture et des façades de la brigade de Fleury-Mérogis :** travaux prévus en 2018

Actuellement 213 logements sont pris à bail sur un total de 654 logements (répartis sur 28 casernes, représentant un loyer total de 6,5 M€ pour mémoire).